



DÉCISION N° 2025/32

PORTANT DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE A MADAME LOLITA MELENDEZ-DIAZ

La directrice générale de l'établissement public foncier d'Occitanie,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret modifié n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'établissement public foncier d'Occitanie ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mars 2022, publié au JORF du 13 mars 2022, portant renouvellement du mandat de la directrice générale de l'EPF d'Occitanie ;

DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Lolita Melendez-Diaz, Directrice Foncière Est, à l'effet de signer l'acte authentique établi en l'étude de Maître Fanny LE COGUEN-VIGUIER, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée « LEXNOT » sise à Montpellier, avec la participation de Maître Christophe CAULIER, notaire à Baillargues, au titre duquel l'EPF d'Occitanie procède à la cession des parcelles, ci-après désignées sises sur la commune de Saint Jean de Védas :

Section	N°	Lieudit	Surface
AA	14	LOUS GARRIGOUS	00 ha 29 a 52 ca
AB	108	LE BOSQ	00 ha 30 a 85 ca
AA	13	LOUS GARRIGOUS	00 ha 15 a 90 ca
AA	11	LOUS GARRIGOUS	00 ha 18 a 75 ca
AA	157	LOUS GARRIGOUS	00 ha 82 a 58 ca
AA	159	LOUS GARRIGOUS	00 ha 59 a 45 ca
AA	36	LOUS GARRIGOUS	00 ha 61 a 93 ca
AB	111	LE BOSC	00 ha 41 a 22 ca
AB	100	LE BOSC	00 ha 44 a 47 ca
AA	37	LOUS GARRIGOUS	02 ha 18 a 60 ca
AA	12	LOUS GARRIGOUS	00 ha 14 a 72 ca
AB	101	LE BOSQ	00 ha 72 a 09 ca
AB	110	LE BOSQ	00 ha 38 a 56 ca
AB	210	LE BOSQ	00 ha 55 a 23 ca
AB	211	LE BOSQ	00 ha 33 a 30 ca

Article 2 : Ladite cession interviendra au prix d'UN MILLION HUIT CENT DIX MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET TROIS CENTIMES (1 810 578,03 EUR) hors taxe sur la valeur ajoutée ;

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement public foncier d'Occitanie et notifiée à l'intéressée.

Montpellier, le 24 MARS 2025

**La Directrice Générale
de l'EPF d'Occitanie**

Sophie LAFENÊTRE